

Financer son BPJEPS

Financement des demandeurs d'emploi :

Conseil général

Il s'agit d'un financement attribué par région. L'obtention du financement est soumise à plusieurs critères différents selon les régions (niveau de la formation, période de chômage...)

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est signé entre l'employeur et vous-mêmes en qualité d'apprenti. Toute entreprise privée peut embaucher un apprenti. Dans la pratique, les structures proposent éventuellement un contrat d'apprentissage à des personnes impliquées de longue date dans la structure, en tant que bénévole par exemple.

CIF-CDD (Congé individuel de formation CDD)

Si votre dernier contrat était un CDD terminé il y a moins d'un an, vous êtes en mesure de demander sous certains critères un CIF-CDD d'un an pour obtenir le financement BPJEPS.

Individuel

Le financement individuel, comme son nom l'indique, correspond à la prise en charge de la formation BPJEPS de votre part.

Financement des salariés

Période de professionnalisation

Les salariés en CDI peuvent obtenir une période de professionnalisation pour suivre le BPJEPS.

Plan de formation

En fonction de la politique de formation de l'entreprise et de la structure dans laquelle vous travaillez, vous pouvez obtenir un financement pour votre formation BPJEPS. Demandez si votre entreprise dispose d'un plan de formation.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est soumis à plusieurs critères. Il faut notamment être âgés de 16 à 25 ans révolus pour les salariés pour obtenir ce financement.

Contrat d'avenir

Possibilité d'effectuer une formation qualifiante dont le BPJEPS liée à la signature d'un contrat d'avenir depuis le 1^{er} Janvier 2013.

CIF (Congé Individuel de Formation)

Le Congé Individuel de Formation (CIF) est un congé qui permet à toute personne qui travaille de suivre, au cours de sa vie professionnelle, des actions de formation pour se qualifier, évoluer ou se reconverter. Le CIF est à l'initiative du salarié et s'effectue indépendamment du Plan de Formation.

Le congé individuel de formation (CIF) s'obtient en fonction des critères de durée d'emploi dans l'entreprise. Le salarié est alors en droit de s'absenter de son poste de travail pour suivre la formation BPJEPS.

Le CIF CDD

Les personnes qui cumulent des CDD ont aussi ces droits.

Le CIF CDD s'adresse à toute personne pouvant justifier de :

- 24 mois d'activité salariée dans le secteur privé, qu'elle qu'ait été la nature des contrats successifs, au cours des 5 dernières années, dont 4 mois consécutifs ou non, sous contrat à

durée déterminée, au cours des 12 derniers mois,

ou

- 6 mois (consécutifs ou non) sous contrat à durée déterminée au cours des 22 mois précédant la fin du dernier contrat de travail.

Les Conseils Généraux

Il faut passer par un-e assistant-e social-e. On peut avoir des aides qui se situent autour de la prévention/insertion professionnelle. L'aide peut atteindre 100%.

Le lieu d'alternance

Peut contribuer à une prise en charge partielle (remboursement des frais kilométriques, prise en charge d'Unité de Compétences (UC))

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'ouvre aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et aux adultes handicapés (AAH). Pour ces derniers (quel que soit leur âge), et pour les jeunes de 16 à 25 ans (non titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel), la durée de l'action de professionnalisation peut être portée à 24 mois.

Vos interlocuteurs :

Votre employeur si vous êtes en cours d'emploi, qui peut faire une demande à son OPCA pour financer la formation d'un de ses salariés. Cela fonctionne avec un contrat classique, un contrat de professionnalisation ou un contrat aidé.

Votre conseiller Pôle emploi si vous êtes en recherche d'emploi, pour une demande d'AIF (Aide Individuelle à la Formation) ou une aide individuelle au Conseil Régional de votre région (attention en Région Aquitaine, cette aide est plafonnée à 2000€), et si vous êtes au RSA, une demande d'APRE (Aide pour le Retour à l'Emploi) au près du Conseil Général.

Votre conseiller Mission Locale si vous êtes en recherche d'emploi, et que vous avez moins de 26ans, pour une demande d'aide individuelle au Conseil Régional de votre région, et une demande de FAJ et sur tout autre dispositif existant.

Vous pouvez envisager d'obtenir un Congés Individuel de formation, soit CIF CDI si vous êtes en cours d'emploi, ou CIF CDD si vous avez quitté depuis peu un emploi en CDD. Attention, la gestion du CIF n'est pas toujours assurée par le Fongecif, ce peut être d'autres organismes en fonction du domaine d'activité pour lequel vous travaillez ou avez travaillé.

Les caisses complémentaires de retraite ont parfois des fonds dédiés qui peuvent servir au financement d'une formation.

OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé:c'est un organisme chargé de la gestion des fonds de formation d'un secteur d'activité. Les employeurs de ce secteur cotisent à ces OCPA et demandent une prise en charge quand ils souhaitent envoyer un salarié en formation.

Dans nos domaines, il y a Unifformation pour l'Economie sociale ou l'AFDAS pour le domaine artistique et culturel.